

**Séance publique du 14 mars 2005**

**Délibération n° 2005-2565**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Véhicules d'interventions rapides - Réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 3 - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-1988 en date du 14 juin 2004 le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés (véhicules d'interventions rapides) - Lot n° 3 : subdivision nord-est (NET 3).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 18 février 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise ISS environnement pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible de façon expresse trois fois une année et d'un montant annuel de 500 000 €HT, soit 598 000 €TTC minimum et 1 000 000 €HT, soit 1 196 000 €TTC maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour la réalisation de prestations de nettoyage comportant la fourniture de fourgons équipés - Lot n° 3 : subdivision nord-est (NET 3) et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise ISS environnement pour un montant annuel minimum de 598 000 €TTC et maximum de 1 196 000 €TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2005 et suivants - section de fonctionnement - compte 611 216 - centres de gestion 583 100, 583 200, 583 300, 583 400, 583 500 et 583 600 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,